

ai amélioré cartes et tableaux par rapport à l'original
pour les rendre plus lisibles

LES CONCOURS DE BETAII

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE D'ETUDE

ORGANISEE PAR LA SOCIETE D'ETHNOZOOTECNIE

ALFORT - 3 AVRIL 1981

© Société d'Ethnozootecnie 1981 - ISBN 2-901081-11-8

Couverture - document collection M. Théret
Société d'Ethnozootecnie - 25, bd ARAGO - 75013 PARIS

S O M M A I R E

R. LAURANS	LES CONCOURS DE BETAII ET L'ORIENTATION DE L'ELEVAGE FRANCAIS	1
M. THERET	LES CONCOURS DE POISSY 1844-1867 (premiers concours d'animaux de boucherie)	3
J. BOUGLER	LA MISE EN PLACE ET LE DEVELOPPEMENT DES CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE ET D'ANIMAUX REPRODUCTEURS AU MILIEU DU 19ème SIECLE (1844-1852)	15
G. BODILIS	LE CONCOURS GENERAL AGRICOLE	25
J. COMBE	LES CONCOURS DE BETAII - LES COMICES AGRICOLES DE L'ARRONDISSEMENT DE TULLE	31
D. COLOMBET - L. GILBERT	LES CONCOURS ITINERANTS OVINS	35
L. GILBERT	LES CONCOURS DE CHIENS DE BERGER AU TRAVAIL SUR TROUPEAUX	39
Y. FEIGE	LES CONCOURS SPECIAUX DE RACE	41
J.C. FLAMANT	LES CONCOURS SPECIAUX DES RACES OVINES DU RAYON DE ROQUEFORT ET L'EVOLUTION DE L'AMELIORATION GENETIQUE DES BREBIS LAITIERES	45
F. SPINDLER	LES CONCOURS DE BETAII PIE ROUGE A TRAVERS LE MONDE	55
B. BESCHE-COMMENGE	DE LA NOTION DE RACE AU CONCEPT DE POPULATION - LES CONCOURS BOVINS EN ARIEGE DEPUIS 1823	59
J.L. FOSSAT	LES CONCOURS DE RACE BOVINE DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE	75
B.L. DUMONT	UN ASPECT DES CONCOURS D'ANIMAUX SOUS LE SECOND EMPIRE	91
P. CHARLET	L'EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE L'ELEVAGE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE EN MATIERE DE CONCOURS DE BETAII	101

DE LA NOTION DE RACE AU CONCEPT DE POPULATION
LES CONCOURS BOVINS EN ARIEGE DEPUIS 1823

Tensions et rapports de force dans le champ de la dynamique des populations animales

B. BESCHE - COMMENGE

Institut de la langue française
(Economie du bétail et circuit des viandes)

Université Toulouse Le Mirail, U.R.L. 8

I - POINT DE DEPART

1 - 1 Le lieu

Région Midi-Pyrénées; département de l'Ariège : trois arrondissements; deux d'entre eux, Foix et St. Giron, correspondent aux *"deux grandes unités qui se partagent traditionnellement les Pyrénées Ariégeoises"* (Chevalier-cf biblio); à l'Est, le comté de Foix - linguistiquement languedocien, à l'Ouest, la vicomté de Couserans - où l'on parle gascon - et qui englobe pratiquement l'ensemble du bassin du Salat. Le troisième arrondissement, celui de Pamiers, s'étend en grande partie à travers le Terrefort et s'achève aux portes du Lauragais et de la plaine garonnaise. Tous trois s'articulent à quatre régions agricoles (Région pyrénéenne, sous-pyrénéenne, des côteaux, de la plaine de l'Ariège - cf carte 1) pour former des configurations spécifiques dont nous allons voir comment les résultats des concours et comices du XIXème siècle révèlent les intérêts spécifiques et les tensions qu'ils suscitent.

1 - 2 Les documents *elles*

Les documents oraux seront ici assez peu sollicités bien qu'ils soient une des clés des problèmes soulevés, mais il serait trop long de tout envisager dans un seul article et le second volet de ce travail paraîtra dans une prochaine publication de notre société. L'essentiel du document sera donc des textes d'Archives (biblio); mais ceux-ci doivent être utilisés avec prudence : ils ne sont pas *"la"* Réalité, mais déjà une *"réalité décrite"* à laquelle s'applique pleinement la remarque de H. ATLAN : *"Toute réalité décrite, dans la recherche scientifique, mais on trouve cela dans le mythe aussi, est une réalité vue à travers le crible d'une pensée"* (France-Culture, émission du 24/01/81). Quelles sont les mailles de ce crible, quand se tissent-elles, où, par et pour qui, ce sont là les questions centrales.

1 - 3 La question initiale

Elle s'avéra naïve, mais elle était la suivante : comment, *"autrefois"*, étaient décrites les *"races"* ovines et bovines du département ? un objectif : faire l'histoire de ces races et des termes qui les désignent. Un but : fournir des références historiques aux éleveurs qui, engagés dans les actions de sauvegarde des ovins castillonnais, continuent à opposer à une définition officielle monolithique de cette *"race"* une pratique quotidienne de sa variabilité génétique.

II - UNE QUESTION SANS REPOSE

Il s'est avéré qu'un vice rédhibitoire rendait le travail impossible : l'objectif visé n'existait pas, ou, plutôt, ne se constituait qu'à la fin du 19^{ème} siècle. Jusque là, comme l'avait déjà noté THERON de MONTAUGE en 1864 : *"Autant de limites, autant de races"* (cf. biblio. p. 325).

Ainsi, en 1823, un arrêté préfectoral créé pour la première fois en Ariège des concours réservés aux taureaux reproducteurs. Deux centres sont choisis, Tarascon et St. Girons, car, comme le note le Préfet : *"la reproduction s'opère sur les montagnes"*. En 1825, un autre centre est retenu : Pamiers. Or que montrent les Procès-verbaux de ces premiers concours : 1824, 1825, aucune mention de *"races"*, le mot même ne figure pas dans les résultats qui, par contre, à côté du domicile de la bête primée mentionnent son lieu de naissance. Puis, pendant dix ans, plus de documents. En 1836, un nouvel arrêté relance ces concours en les étendant alors *"aux plus beaux bouvillons et génisses de l'âge de 18 mois à 2 ans 1/2"*; le terme *"race"* apparaît enfin dans les Procès-verbaux cantonaux, mais il fait référence en fait à ce qui, auparavant, était répertorié sous la rubrique *"lieu de naissance"*; il pointe une origine et ne renvoie jamais à une configuration de critères externes de reconnaissance, discrets et pertinents. Ainsi, comme le montrent la carte 1 et le tableau 2, l'on trouvera des races de Mérens, d'Ax, de Quérigut, de Pays ... Bien sûr, chaque dénomination s'accompagne d'une description succincte des bêtes primées - celles-ci n'étaient pas marquées, elles ne le seront qu'à partir de 1916, et cette description les suivait dans les concours d'arrondissement qui regroupaient les plus beaux sujets cantonaux-; mais il est absolument impossible de relier ces descriptions à des *"races"* au sens que ce terme prit par la suite en zootechnie. A la rigueur certaines dominantes apparaissent pour un canton donné, mais la relation *"lieu-dénomination-description"* qui semblait ainsi s'instaurer est très vite détruite par le fait que, pour d'autres lieux, à des descriptions identiques à celles retenues correspondent des dénominations et/ou des origines différentes; tandis que, pour la dénomination *"Race du Pays"*, cette relation n'est jamais homogène quel que soit le canton envisagé.

Il serait trop long d'en fournir ici des exemples, ils seront publiés par ailleurs, mais ce phénomène avait bien été remarqué par CHEVALIER (bib. p. 285) qui, pour Foix, le rencontre déjà au 18^{ème} (Notre équipe a entrepris le dépouillement des textes d'Ancien Régime; au stade actuel du travail ils confirment les analyses qui, dans la suite de cet article, seront développées pour la première moitié du 19^{ème}).

Ainsi, de 37 à 51 (cf.t.1 et ch.V), 54% des bêtes primées le sont sous la dénomination *"race du pays"*, et elles ne se différencient que par des descriptions si mêlées qu'on n'en peut rien tirer, tandis que 19,5% d'entre elles ne sont que décrites par quelques notations colorées sans même que soit mentionné le mot *"race"* : c'est ainsi 74% des bêtes primées qui n'entrent dans aucun des cadres conceptuels que l'on a coutume de rationaliser à travers la notion de race.

III - UNE QUESTION MAL POSEE

Partant, deux solutions sont envisageables :

. le chercheur, projetant son échec sur les documents et les pratiques qui les sous-tendent, en conclue : c'est la pagaille, ces éleveurs font n'importe quoi, il est temps d'y mettre de l'ordre. Ce sera, particulièrement à partir du second Empire, l'attitude de l'Administration, des notables et des *"détenteurs du savoir scientifique"* (B. LIZET, qui, dans son étude sur le cheval breton à la même époque rencontre les mêmes problèmes - Biblio.). Elle se perpétuera au cours du 20^{ème} siècle, on lui doit aujourd'hui encore une abondante littérature.

. une autre solution, plus sérieuse, consiste à se demander si la notion de *"race"* convient pour rendre compte de la réalité cachée sous les textes; si, comme pour la notion de *"races humaines"*, le comportement de ces divers acteurs sociaux n'a pas été *"celui, dénoncé par l'écriture, consistant à mettre du vin*

Citation au fait, ici, Stupide⁶¹ ! Elle dit l'inverse de ce

nouveau dans de vieilles outres, c'est à dire à interpréter des observations nouvelles à l'aide de vieux concepts [...], de théories complètement dépassées mais qui gardent l'autorité de vieux mythes" (A. JACQUARD, Biblio.p.82).

IV - REDECOUVRIR COPERNIC

que je voulais dire !!

Plusieurs éléments nous mènent à cette solution :

- d'une part, l'abondance dans les Procès-verbaux de concours des dénominations pointant une origine et, par là, décrivant dans l'espace des circuits dont les rationalités qui les sous-tendent restent à décrypter (cf. chap. V, § 5-1);
- d'autre part (et ce fut pour moi la clé qui me fournit "le crible" me permettant de "lire" ces archives), le fait qu'aujourd'hui les éleveurs avec lesquels je mène mes enquêtes continuent à signifier par "era raça" non pas une configuration de critères externes discrets et univoques permettant une et une seule description, mais un objet qu'il faut situer au croisement des concepts d'origine et de génotype, dans les cadres conceptuels d'une pensée (fort peu sauvage) qui raisonne en termes de dynamique des populations. Ainsi, le syntagme "era raça deth bèu-pair" (Sentenac d'Oust, hiver 1980) ne doit surtout pas être traduit par "la race du beau-père" (ce qui, effectivement, compte tenu de ce que recouvre le mot "race" dans l'opinion courante est incompréhensible, donc absurde pour cette opinion), mais par : "le type de bêtes qui a pour origine la population bovine qu'élève mon beau-père compte tenu des contraintes avec lesquelles son élevage doit compter". C'est, on le voit, autrement plus complexe que de décrire un type auquel tout ce qui ne se conformera pas sera éliminé.

Ce n'est d'ailleurs qu'en 1852 que, dans le cadre des rapports consacrés aux concours, sera proposé un premier regroupement des bêtes primées en "2 races de bestiaux : la race des Pyrénées et l'ancienne race laitière de l'Ariège importée de St Gironns"; ce n'est qu'après 1860 que les Procès-verbaux des concours commenceront à adopter une présentation en "races" des bêtes primées, sans que ceci devienne pour autant la règle générale, comme le montre une note manuscrite du Préfet sabrant rageusement le rapport de 1869 : "se souvenir de faire indiquer l'année prochaine la race ou la variété de race des bêtes primées"; ce qui ne deviendra courant qu'après 75, et seulement pour les bovins, où seront reconnues deux "races", dont les dénominations varieront et qui nous sont parvenues baptisées : carolaise, et st. gironnaise, à côté d'une catégorie fourretout, selon les années : "races ext. au dépt." ou "races diverses". Il faudra encore attendre 1896 pour que, dans les programmes des comices, les races soient décrites à partir de critères ext. discrets; ultime étape, 1908, où ces descriptions apparaîtront sur les affiches distribuées dans les Mairies pour annoncer les dates des concours, obligeant par là-même les éleveurs qui comptaient s'y rendre à opérer dans leurs troupeaux une première sélection selon des critères qui leur demeuraient en grande partie étrangers, comme le montre la perpétuation de "era raça". En effet avec "era raça deth bèu-pair" ce sont quatre éléments qui doivent être définis : les bêtes, leur ascendance, le beau-père, les contraintes, et chacun agit sur chacun des autres en un tel complexe de boucles rétroactives que si l'un d'eux est modifié tout le complexe doit être repensé.

Sur ce point, c'est sous le Second Empire, avec l'extension des techniques d'amendement des sols et des cultures fourragères, que changeront l'attitude et les discours des notables des bas cantons : cette extension leur permet alors de croire (ils en reviendront en partie) qu'ils vont complètement pouvoir s'affranchir des contraintes naturelles qui, limitant leur production fourragère, les rendaient dépendants des cantons naisseurs de la montagne et les obligeaient à parler la même langue que les montagnards, à bien connaître et maîtriser "era raça" des bêtes qu'ils achetaient.

Cette rupture apparaît clairement si l'on compare, par exemple, cette analyse de l'Arrondissement de Pamiers qui, en 1819, préluda aux premiers concours,

à la façon dont la Chambre Consultative d'Agriculture de ce même Arrondissement en 1865 ou celle de Foix en 1860 prennent leur distance par rapport aux produits de la montagne :

. Pamiers, 1819 : "Les bêtes à grosse corne dont se sert l'Arrondissement sont de trois espèces connues sous le nom de boeufs de Quérigut ou Donnezan, de Tarascon et de St Girons. Ces deux dernières sont plus généralement répandues et cependant habituées à des pâturages plus gras et à un entretien délicat et succulent pendant l'hiver, elles prospèrent moins que les boeufs des montagnes du Donnezan / ... / qui nourris dans des pâturages maigres s'acclimatent plus facilement dans un pays où le défaut de fourrage nous oblige à nourrir nos boeufs avec de la paille, des somités de maïs et une très petite quantité de fourrages artificiels / ... /. Ces trois espèces sont très inférieures pour la taille aux boeufs de la plaine, je veux dire de l'Aude et de la Haute-Garonne, mais il est prouvé qu'ils ne sont guère moins forts, plus propres aux pays montueux et qu'ils consomment moins" (De 1824 à 51, les Procès-verbaux de concours que j'analyse au chapitre V se situent à l'époque charnière entre cette analyse et celles qui vont suivre : on verra comment, à leur façon, ils portent trace de cette lente bascule).

. Foix, 1860 : Mercadier, représentant de la plaine de Foix et de la vallée de La barguillière où, alors, la prairie artificielle commence à gagner les terres de la soulane, propose que dans les concours : "toute distinction soit effacée entre les taureaux vivant l'été sur la montagne et ceux nourris à l'étable dans la plaine, afin que les premiers s'ils sont inférieurs supportent tous les inconvénients de leur infériorité". Le Préfet et tous les membres de la Chambre "approuvent sans restriction cette opinion". Mais, de retour chez lui, Soulié, représentant du canton de Tarascon (zone pyrénéenne), revenant sur son approbation, enverra une lettre vengeresse au Préfet : "Oh! sans nul doute que si tous les propriétaires avaient assez de fourrage dans les bas-fonds pour y nourrir leurs Bestiaux, ils ne s'en trouveraient que mieux. Mais tous les propriétaires n'ont pas forcément leurs domaines dans La Barguillière !".

. Pamiers, 1865 : "on remarque une dégénérescence marquée à l'égard des animaux de l'espèce bovine appartenant aux races de l'Ariège : les races carolaise, mijanaise, saint-gironnaise s'effacent de plus en plus devant la race gasconne".

Ce qui, pour Pamiers, peut ainsi se schématiser :

1819	Bêtes à grosse corne	Espèces	BOEUFs de Donnezan (++) de Tarascon (+-) de St Girons (+-)	vs. de l'Aude (---) de Hte Garonne(---)
1865	Espèce bovine	Races ...	mijanaise (---) carolaise (---) st.gironnaise(---)	vs. gasconne (++)

Analyse incorrecte (voir en 1991) la courbe

Du nom vers l'adjectif, le changement de catégorie grammaticale du nom des bêtes a ici un sens précis : quand je viens de Toulouse, cela ne signifie pas obligatoirement que je sois toulousain; de même, de 19 à 65, on passe d'une localisation précisée par un nom ("de" = venant de, procédé encore utilisé par les éleveurs avec lesquels je travaille - cf l'ensemble B dans mon analyse des "noms d'un carnet de saillie en 1977". Bib.), à une qualité, marquée par un adjectif, qui fixe un type; et l'apparition du mot "race" entraîne le décalage de "espèce".

Entre ces dates, vocabulaire et syntaxe changent parce que, autour, un système agraire est en train de changer. De façon caricaturale, ceci se retrouve lorsque, fin 19ème, sont organisés les premiers concours spécifiques à la "saint-gironnaise" :

- . 1894, 1er concours; Art. 2 du règlement : il y est déjà question de "*l'espèce de race saint-gironnaise*" (cf Pamiers 65) mais celle-ci est distribuée en trois catégories :
- . race de la plaine (cf Pamiers 1819) ou saint-gironnaise proprement dite (cf Pamiers 65 et, ci-dessous 1896).
 - . race de la montagne (- idem -) ou castillonnaise.
 - . race de la montagne (- idem -) ou massatoise.
- . 1896, 2ème concours; le conflit entre ces deux conceptions du réel se dénouera dans le même Art. 2 : "*les types de la race saint-gironnaise présentent les caractères suivants*", rupture totale entre un emploi où "*race = era raça*" et un autre où "*race = description de caractères discrets et pertinents*"; il sera même précisé : "*une seule tâche/sur les muqueuses/est un signe d'impureté*".

La plaine a mangé la montagne, ce qui amènera le Docteur SOULA, Professeur départemental d'Agriculture, à demander dès 1898 que soit créé un concours spécial pour la "*race bovine massatoise*". L'étape suivante sera 1901 où le brouillon manuscrit du programme, rédigé sur l'imprimé de 1897, comporte une surcharge significative :

- . les animaux ^{de la race bovine des vallées de St Girons et d'Aure} ~~d'espèce bovine de race saint-gironnaise~~
- . les types ^{de la race} ~~saint-gironnais ont pour marque~~

La localisation réapparaît; mais elle s'étend à deux vallées de deux départements différents dont les bêtes sont englobées en une seule description en caractères discrets (ce contre quoi ne cesseront de protester les éleveurs de l'Ariège) alors que, en 1927 encore, la thèse du vétérinaire MONTARIOL consacrée à cette race fera état des importantes différences entre les deux types.

De même, les divers types que l'on a vu évoluer à Pamiers de 1819 à 65, disparaîtront à leur tour en 1894 dans le "*concours spécial des races bovines gasconne et carolaise*"; ces deux races seront encore primées séparément, mais, en 98, on n'aura plus qu'une seule "*race gasconne*" qui se partagera en "*race gasconne auréolée*" et "*race gasconne carolaise*", pour donner, en 1904, d'une part la "*race gasconne à muqueuses auréolées*" et, d'autre part, une "*race gasconne à muqueuses noires*" du nom de laquelle toute localisation aura disparu, même sous sa forme de l'adjectif "*carolaise*", pour laisser la place à un critère descriptif discret (avec, là aussi, une rature significative sur le manuscrit du programme : "*concours de la race bovine gasconne ~~et carolaise~~*" !). Nouvelle modification en 1907, la "*gasconne auréolée*" a toujours droit à la dénomination de "*race*" mais sa rivale devient une simple "*catégorie à muqueuses noires*". Or, déjà, au concours régional tenu à Foix en 1859, "*l'espèce bovine*" se partageait en "*race gasconne pure*", "*race garonnaise pure*", "*race bazadaise pure*", et en une catégorie "*racés des pyrénées*" (au pluriel) comportant plusieurs divisions correspondant en fait à des populations dénommées en fonction de leur origine. La même opposition entre, à l'extérieur de la zone pyrénéenne, des "*racés pures*" individualisées en tant que telles, et, à l'intérieur de cette zone, des populations nommées en fonction de leur origine, se retrouve dans les documents que j'analyse par la suite (cf carte 2 et chapitre V). En 1859, une des divisions retenues se nommait "*racés pures de Lourdes et de Tarascon*". C'est cette "*race de Tarascon*" qui, devenue auparavant "*carolaise*" sera en 1904 absorbée sous la dénomination généralisante "*race bovine gasconne*"; ce que proposèrent de réaliser dès le second Empire certains gros propriétaires notables de l'Arrondissement de Pamiers; ils ne furent alors pas encore suivis, mais tout ceci montre bien que le mouvement est venu d'en bas, porté par les races du bas-pays.

Toutes ces variations susciteront sur l'histoire des races des discours totalement fantasmatiques. Ainsi, selon les intérêts spécifiques de celui qui parle, l'on aura :

. Ariège, DUCLOS, vét.dépt., Foix, 1871 : " l'Ariège possède des races bovines qui ne sont pas exclusivement locales car elles sont les souches des races gasconnes et bazadaise. La première est une bouture de la race carolaise que produit la Haute-Ariège, la seconde un rejeton de la race saint-gironaise ".

Gers, 1895 : "dans l'Ariège, la race gasconne a formé une famille dite carolaise, que certains éleveurs désirent voir classer comme race distincte alors que /.../".

C'est donc une double évolution - faite d'avancées brusques, de retours en arrière, de paliers - qui, englobant bêtes et systèmes agraires, conduira, à la fois, à la "notion" de race et aux objets qu'elle instaure dans la continuité du réel. (Pour une approche des problèmes théoriques posés par la relation "notions/objets/contextes" cf mon "introduction à l'analyse sémantique du glap et du rêish, CER N°2, 1981). Lire les Procès-verbaux des concours en y cherchant des "races", c'était projeter sur des textes où ce sens n'existait pas encore la valeur qui, dans son évolution conflictuelle, avait été donnée à ce mot par une des parties en présence : la victorieuse.

Débarassé de ces présupposés, il nous devient possible de montrer rapidement comment le chaos qui semblait régner dans les Procès-verbaux des concours de la première moitié du siècle n'était que celui que leur conférait ce crible : une langue dans laquelle ils n'avaient pas été pensés.

V - LIRE LES DOCUMENTS

De 37 à 51 (trous en 49-50), la liasse consacrée aux concours cantonaux renseigne, de façon homogène pour les trois arrondissements, sur les bêtes primées et sur la sociologie de leurs propriétaires; ensuite les documents sont moins précis et l'institution est relayée par celle des comices. Les tableaux 1,2,3 présentent la synthèse de ces informations. Parmi les notables primés, deuxième volet du ~~tableau~~ 3, un sous-ensemble isole les titulaires de mandats nommés ou élus (Maires, Conseillers Généraux ...) et/ou membres des jurys; n'ont été comptabilisées que les informations sûres : celles où ces qualités étaient précisées dans les Procès-verbaux. Nous le verrons, les relations entre les courbes des deux volets de ce tableau ne sont pas dues au hasard.

5 - 1 Les circuits (cf tableaux à la fin de l'article)

5-1.1 Ensemble

La carte 2 présente la dynamique des populations bovines primées en 1824, 25 (où est précisé le lieu de naissance) et 37,38 (où les bêtes du circuit interne portent une dénomination spécifique - Ensemble 4 du ~~tableau~~ 1).

Au moins pour ce département et pour cette époque (mais les dépouillements en cours le confirment depuis le 18ème pour les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon), le mythe de l'isolat doit être abandonné : non seulement les circuits suivent l'axe haut-bas, mais des liens s'établissent de vallée en vallée selon des cheminements en ricochets : R. de Cerdagne à Ax, d'Ax à Mérens, de Mérens à Suc; d'Ercé à Massat, de Massat à Saurat qui reçoit aussi Cerdagne et Quérigut ... Ces circuits sont connus par ailleurs : ils correspondent notamment aux cartes de transhumance ovines dressées par CHEVALIER (bib. p. 450 et 456) et plus particulièrement, lorsque cette dynamique, venue de la montagne, atteint et dépasse la zone sous-pyrénéenne, à la carte des transhumances hivernales; ceci est logique : les raisons qui amenaient les propriétaires d'en bas à rechercher telle population bovine plutôt que telle autre chez les éleveurs de la montagne, étaient les mêmes qui, en sens inverse, guidaient ceux-ci dans leur choix des places d'hivernage. Le texte de Pamiers (1819) cité plus haut explicite quelques unes de ces logiques, analysées en détail dans le travail en cours. Elles sont

encore vivantes chez les éleveurs qui continuent à raisonner à partir de "*era raça*"; le mot qui les sanctionne : "*aci erai bestias (n') i volen (cap) arrapar*" signifie : "*prendre violemment, s'accrocher, saisir vigoureusement*", = "*ici, les bêtes (ne) veulent (pas) y prendre*", comme qui le dirait d'une plante.

5-1.2 Détail



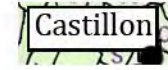
Si la "*Cerdagne*" a dès cette époque diffusé partout, il n'en est pas de même pour les autres types individualisés : là où finissent les mouvements de bovins dénommés par rapport à un circuit interne (d'Ax, de Massat etc.. apparaissent les bêtes d'origine extérieure (Gasconne ...). La limite sud de ces dernières coupe la zone sous-pyrénéenne selon un axe St Lizier - Foix. Cela se vérifie pour tout le corpus (cf t.2) et même au delà : en 1855 on ne trouve de "*race Agenaise*" qu'au Fossat et à Saverdun ("*Pays*" ou descriptions dans les autres procès-verbaux disponibles); idem en 56 avec "*race gasconne*" et "*race ageno-gasconne*" etc ... Or, un rapport du Préfet, en 1821, note que, outre les d'Ounous à ... Saverdun, les plus grosses fortunes de l'Ariège sont localisées dans cette zone des pré-pyrénées qui, dès le 17ème, est "*la terre d'élection de la grande propriété*" et dont "*la structure sociale a été longtemps beaucoup plus proche de celle du Terre-fort aquitain que de celle des vallées montagnardes*" (CHEVALIER, p.187) : la rupture des anciennes solidarités s'inscrit finalement aussi dans la longue durée. L'Agenais primé à St Girons en 47 n'est pas une exception : sur le plan des terroirs il y a continuité entre St Lizier et la plaine St gironnaise, la montagne ne commence qu'en amont; ici comme là c'est un petit jeu bien au point que mènent les notables : le Maire de St Girons, Président du jury à St Girons, prime les bêtes du Maire de St Lizier lequel, Président du jury de St Lizier, lui rend le même service ! Au comice de 65 encore, alors que sont primés des taureaux "*castillonnais*" ou "*de l'Ariège*", c'est l'ex-maire de St Girons qui fera primer un "*gascon*" tandis que le directeur de l'hospice de St Lizier fera de même avec un "*bazadais*".

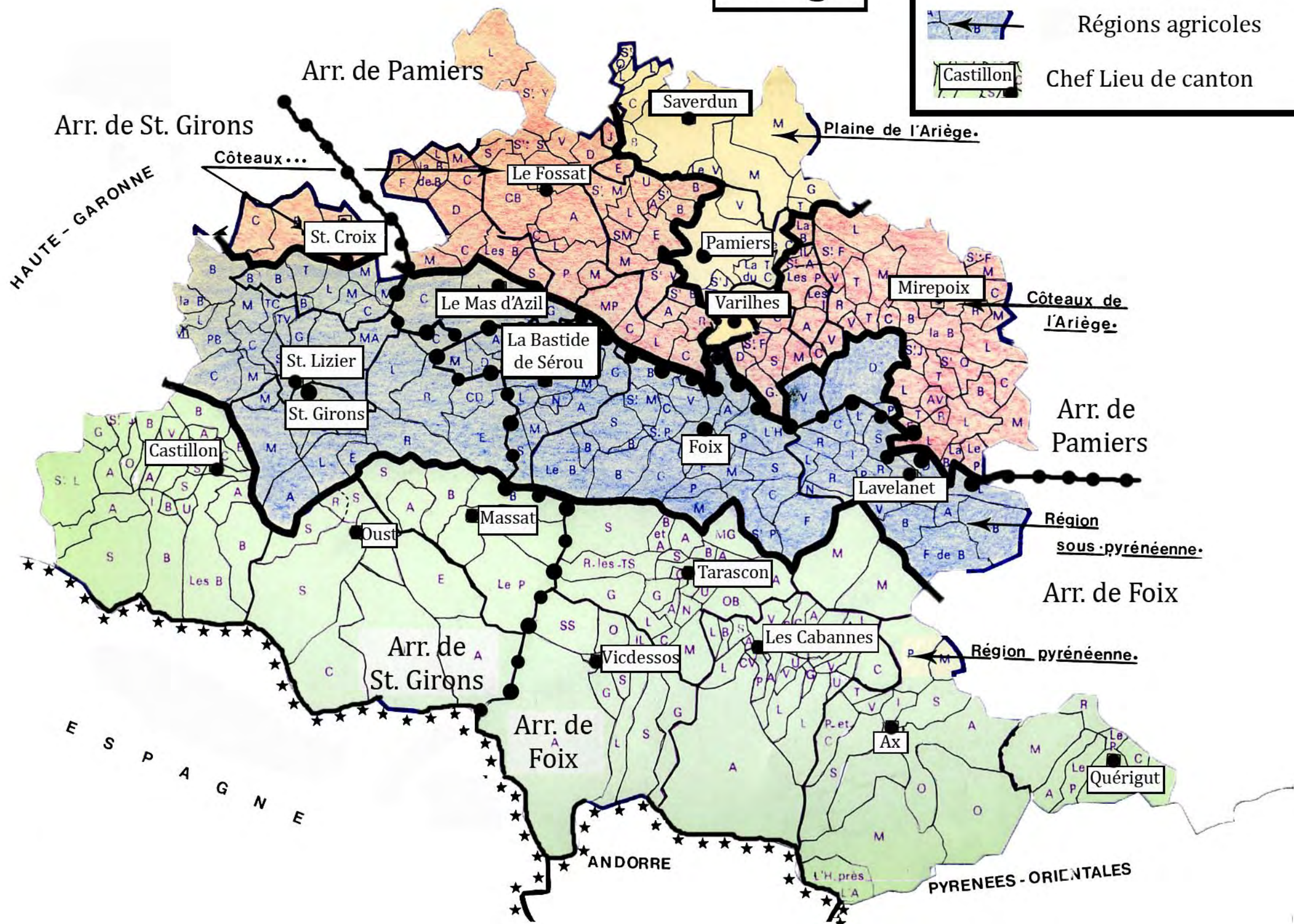
Seul Oust (zone pyrénéenne) en 48 pourrait infirmer la prégnance de cette limite (tirets sur c.2); or que l'Agenais primé cette année là le soit à Ercé, chez le notaire, maire de la commune, est d'une logique impressionnante; il serait trop long de l'analyser ici, mais l'expression "*eths pardos d'Erce*" aujourd'hui encore délimite dans l'arrondissement une population bovine spécifique de cette commune.

A la charnière des courants extérieurs et intérieurs le canton de La Bastide de Sérou (et, à moindre titre la commune du Mas) correspond très exactement sur le plan linguistique à une zone, elle aussi charnière, interférentielle entre le gascon et le languedocien, dénommé par P. BEC "*quadrilatère séronnais*". Une zone neutre se dégage, recoupant encore une zone linguistique, celle du "*gascon pyrénéen oriental*". Elle correspond au territoire des populations bovines dont on a vu comment à partir de 96 elles furent regroupées sous l'étiquette "*St gironnaise*". Manque à l'appel la "*race massatoise*" de 94 : la carte 2 montre comment dès le premier tiers du 19ème ce canton à la fois diffuse au-dessus de la limite des circuits extérieurs et vers le Comté de Foix (linguistiquement languedocien) qui par ailleurs le fournit en "*Cerdagne*". Là encore le "*quadrilatère massatois*" est, comme le séronnais, une zone interférentielle gascon/languedocien. Et, dès 1852, le rapport du vétérinaire départemental (cf chap. IV) s'il notait l'importance dans l'Arrondissement de St Girons de "*l'ancienne race bovine de Castillon*", en retirait Massat : "*on y a implanté la race de Cerdagne, très belle et peu laitière, qui a parfaitement réussi*". Ce conflit sera toujours patent en 1906 où un notable massatois, alors Président du comice de l'Arrondissement, demandera au Préfet des aides pour relancer la St gironnaise tout en ayant fait primer aux concours des années précédentes ses taureaux ... de Cerdagne !

Hormis donc les quelques ambiguës "*race de Massat*", la population bovine laitière caractéristique de l'Arrondissement n'est, dans ces premiers concours,

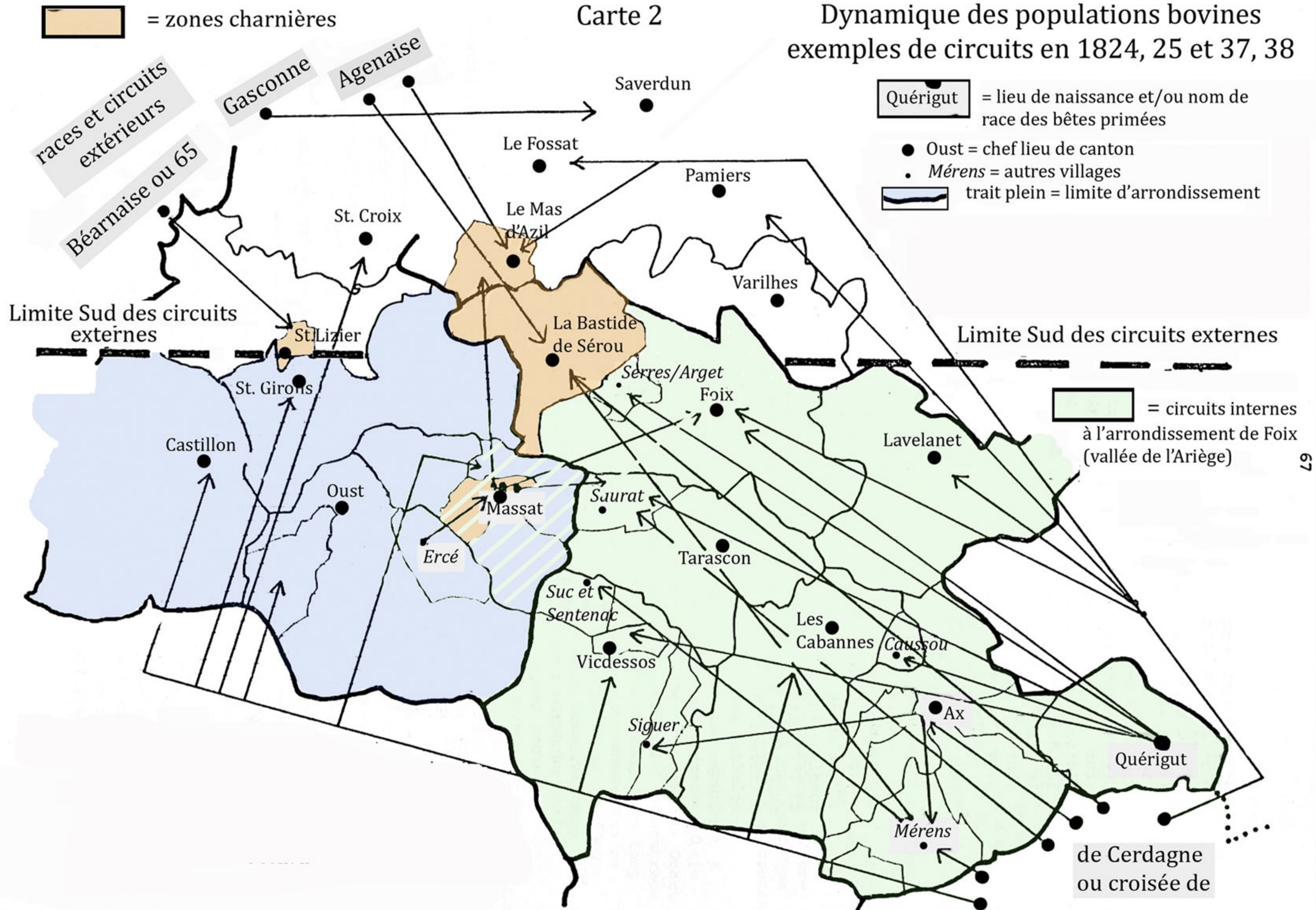
Ariège

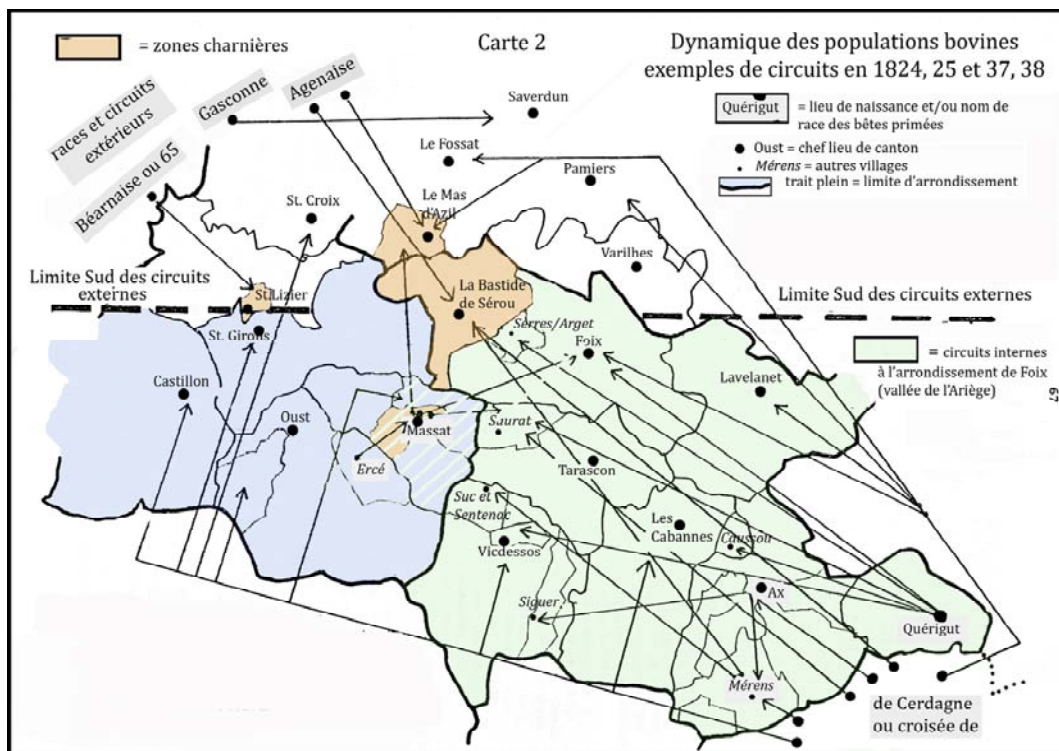
-  Limites d'arrondissement
-  Régions agricoles
-  Chef Lieu de canton



Carte 2

Dynamique des populations bovines exemples de circuits en 1824, 25 et 37, 38





Analyse (ajout 2014) : un éleveur de Mérens présente une bête « race d'Ax », et on trouve « race de Mérens » à Suc et Sentenac – on reste dans les réseaux zone montagne de la haute vallée de l'Ariège – mais aussi à La Bastide de Sérou, région sous pyrénéenne où les conditions de milieu ont déjà permis les évolutions techniques et culturelles liées à la « révolution agricole » d'où par ailleurs la présence de bêtes dénommées « agenaises », même situation mixte au Mas d'Azil voisin (d'où l'appellation que je leur donne « zone charnière »). Ne pas se tromper sur la mention « Gasconne », la « Gasconne » actuelle, à muqueuse noire, est en fait, grosso modo il faudrait détailler, la continuatrice des bêtes ici baptisées « de Cerdagne » ; il s'agit ici de la Gasconne qu'on appelle aujourd'hui « Mirandaise » (gasconne aréolée) et plus tard lors de la création du herd book de la (des) « Gasconne (s) », le conflit entre les deux rameaux jusque là sous jacent, mais attesté, éclatera au grand jour : Ariège (avec des nuances) et Gers étant les deux pôles autour desquels vont se positionner les autres acteurs, essentiellement 31, 81, 11, avec partie 65.

Le Couserans, en bleu, ne rentre pas dans les circuits internes à la vallée de l'Ariège même si la « de Cerdagne » commence à y pénétrer, mais ce n'est ni n'importe où ni chez n'importe qui. Le Couserans est la zone de la race « Casta » ou « St. Gironnaise », race laitière utilisée en estive pour le fromage. C'est aussi la zone principale où les bêtes sont nommées « race du pays » ou simplement décrites dans les PV des concours. C'est aussi la dernière zone de parler gascon à l'Est de la chaîne, vallée de l'Ariège = languedocien, cette homologie entre isoglosses et frontières de race se retrouve à d'autres niveaux, et notamment ici pour les races ovines, je le montrais dans ma thèse « Le savoir des bergers de Casabède ».

En ce sens, cas de Massat particulièrement révélateur : à la fois dans la zone « Casta » et le réseau d'échange couserannais (race d'Ercé, et attesté par ailleurs), mais échangeant avec la vallée de l'Ariège (race de Massat à Saurat et Foix) et la zone charnière du Mas. Sur le plan linguistique, Massat est une zone interférentielle où le parler présente à la fois des traits gascons et languedociens. La Bastide et le Mas sont aussi zone interférentielles.

St. Lizier, qui connaît la même situation de milieu que La Bastide de Sérou se retrouve semblablement zone charnière entre circuits internes et externes mais sous une forme différentes puisque ce sont des races pyrénéennes (Béarnaises ou Hautes Pyrénées très vraisemblablement des Lourdaises) qui sont alors primées. On ne peut que constater que la canton qui échange ainsi avec la zone de parler gascon est linguistiquement gascon et pas interférentiel. Il faut préciser qu'il y a intercompréhension entre les zones gasconnes et languedociennes voisines.

jamais l'objet d'une dénomination spécifique. Cette absence est un signe positif: qui dit "bovin" dit ici "lait" et il est caractéristique :

- . que ce soient des "Béarnais" qui, en 37, soient primés à St Lizier où les étalons non-laitiers n'apparaîtront qu'à la fin de la Monarchie de Juillet;
- . que 25,7% des primés de l'Arrondissement soient uniquement décrits contre 4% pour l'Arrondissement de Pamiers, où les étalons extérieurs commençant à pénétrer, les propriétaires se lancent dans des croisements qui feront que, sous l'étiquette "race du pays", cet Arrondissement est celui pour lequel on trouve les descriptions les plus variées. A l'inverse, et plus particulièrement pour les cantons de la zone pyrénéenne, les Arrondissements de Foix et St Giron sont ceux où les patrons colorés correspondant aux "race du pays" sont les plus homogènes, sans l'être totalement (cf chap. II). Cette relation se vérifie canton par canton (Arrondissement de St Croix mis à part (cf infra 5-1.3). St Lizier, où l'on trouve 83% des bêtes extérieures de l'Arrondissement (cf t. 1,3), n'a que 8% de bêtes uniquement décrites sans aucune mention du mot "race".

5-1.3 La "race de Cerdagne"

Elle a donc diffusé dans tout le département dès 37; mais, sur les treize années retenues, son extension est loin d'être homogène (cf t.3). l'Arrondissement de Pamiers arrive nettement en tête pour des raisons que le texte de 1819 cité plus haut explicite clairement. Mais, dès cette époque, les races extérieures y pénètrent en force; on vient de voir comment ce conflit apparaît à travers les "race du pays" et on sait qu'il se dénouera aux dépens de la "carolaise" avec le triomphe de l'étiquette "gasconne" au début du 20ème siècle (chap. IV). Avec 21% de Cerdagne l'Arrondissement de Foix se situe à la moyenne départementale (19,5%). Ici, comme à St Giron pour la St gironnaise, la dénomination spécifique n'est guère nécessaire, la "Cerdagne" étant en quelque sorte "la" race du pays (il serait trop long d'envisager ici les diverses hypothèses pouvant expliquer que, cependant, l'on trouve des "Cerdagne" dans cet Arrondissement alors que dans celui de St Giron on ne trouve aucune "St Gironnaise".) Et les cantons présentant le plus faible % de "cerdagne" non croisé, seront, là aussi, ceux où l'ensemble "pays" + description sera la plus élevée; c'est là une loi générale : on ne nomme que ce qui vient de l'extérieur et les étiquettes importeront assez peu tant que la logique des circuits restera basée sur ce qu'il faut appeler du nom que lui donne la génétique des populations : l'homogamie. Pour cet Arrondissement, les deux cantons qui présentent le plus grand et le plus petit écart entre ces deux systèmes de dénomination seront Quérigut (qui ignore la "race de Quérigut") et La Bastide de Sérou :

	Quérigut	La Bastide de Sérou
. Pays + Description	87%	50%
. Nom de "race"	13%	40% (= Arr. de Pamiers)

La Bastide encore ! seul canton de cet Arrondissement à primer en outre des bêtes extérieures. La cohérence est ici totale.

Enfin l'Arrondissement de St Giron est celui où l'on trouve le moins de "cerdagne" (11,6%), ce qui confirme son caractère laitier. Ce pourcentage chute même à 7% si l'on ôte le canton de St Croix qui, par ailleurs, en chevauchant la zone sous-pyrénéenne et celle des côtes de l'Ariège (carte 1), s'articule aux régions agricoles selon une configuration qui fait de lui un petit Arrondissement de Pamiers; on ne sera donc pas surpris de voir que tous deux priment un pourcentage quasi identique de "cerdagne" : 33% et 30%. Et ce canton se sentira si

peu concerné par les problèmes de l'Arrondissement dont il dépend administrativement que M. de SAINT BLANQUAT, Président du comice de St Girons notera, dans son rapport au Préfet sur les concours de 1875 : "*Quant au canton de St Croix, il a encore brillé par son absence*".

VI - CONCLUSION : L'ETAT, LES NOTABLES, ET LES AUTRES

5 - 1 Conclusion

De 1824 au second Empire, le corpus retenu donnait à première lecture l'impression d'un désordre total à partir duquel il était impossible de reconstituer l'histoire des races bovines dans le département : près de 80% des bêtes primées ne rentraient dans aucun des cadres conceptuels que l'on a coutume de rationaliser à travers la notion de "*race*"; et ce n'est qu'à la fin du 19ème, avec l'apparition des concours de race que ce terme prend le sens qu'on lui connaît actuellement.

Par contre, le corpus s'éclaire si on le lit à la lumière du sens fonctionnel que le mot "*era raça*" a encore aujourd'hui pour les éleveurs avec lesquels je travaille : il pointe une origine adaptée à des contraintes spécifiques et répondant par là aux besoins d'autres éleveurs qui, dans des lieux différents, doivent eux aussi compter avec des contraintes homologues.

Ce qui se dessine alors ce ne sont pas des "*figures*" de bêtes décrites en termes discrets, mais des circuits de reproducteurs correspondant à une dynamique des populations bovines. Dès les années 1830, deux grands axes entrent en contradiction :

- . un réseau de circuits internes aux zones pyrénéennes et sous-pyrénéennes à l'intérieur duquel le canton de Massat joue un rôle charnière entre la partie Est du département (plutôt orientée vers des races à viande) et la partie Ouest (plutôt laitière). Le caractère particulier de Massat se retrouve à de nombreux autres niveaux (langue, ethnographie, mythe, histoire) qu'il serait trop long d'aborder, et qui montrent bien que la dynamique des populations animales ne peut se comprendre ici (et toute généralisation serait anti-scientifique tant qu'elle ne serait pas vérifiée, mais l'hypothèse peut être formulée) sans aborder des problèmes qui touchent à tout ce qui constitue en société globale un groupe humain spécifique.

- . un réseau de circuits faisant appel à des races extérieures au département. Cette pénétration est directement liée à l'évolution des pratiques agraires des gros propriétaires-notables lancés dans la révolution agricole dans les zones où cela est alors possible : côteaux et plaine du Bas-Salat (St Girons et St Lizier), vallée de La Barguillère, La Bastide de Sérou (cf infra), côteaux et plaines de l'Ariège. Pour cette dernière zone, deux cantons sont le point de départ de la pénétration des "*gasconne*" et des "*agenaise*" dans le département : Le Fossat et Saverdun; celui-ci est directement tourné vers Toulouse (certains des propriétaires primés à Saverdun y ont d'ailleurs leur résidence) et le Lauragais (pour ces lieux cf tableau II).

- . enfin, à la charnière de ces deux réseaux, le canton de La Bastide de Sérou est aussi sur le plan linguistique une zone charnière entre l'Est, languedocien et l'Ouest, gascon, semblant ainsi confirmer, pour ce point, l'hypothèse formulée ci-dessus à propos de Massat.

La Bastide de Sérou, véritable dispatching à l'intérieur du département, Saverdun porte ouverte aux influences extérieures, il se trouve que la découverte ultérieure d'un document auquel je n'avais pas jusque là prêté attention est venue confirmer cette conclusion et l'homologie entre la courbe des notables et celle des bêtes extérieures qu'atteste le tableau 3.

5 - 2 L'Etat, les notables, et les autres

En fait, l'évolution de "*era raça*" vers la notion de "*race*", et cel-

le des pratiques correspondantes n'ont pu être possibles que par la rencontre de deux volontés :

. celle, je l'ai montré, des notables, gros propriétaires lancés dans la révolution agricole et peu à peu se détachant de leurs anciennes solidarités (conflituelles c'est sûr, mais indispensables) avec la montagne;

. celle aussi d'un Etat qui cherchant à promouvoir cette révolution avait, dès le début du 19^{ème} et même bien avant, choisi parmi eux ses interlocuteurs.

Déjà, le 5 mai 1813, la circulaire de Montalivet, Ministre de l'Intérieur, mettant en place les jurys pastoraux, précisait : *"c'est dans les sociétés d'agriculture et dans la classe des propriétaires que devraient être pris les membres de cette institution propre à multiplier entre les administrés et l'autorité des rapports favorables"*. Le 9 février 1819, le nouveau Ministre recommandera à ses préfets de choisir ses interlocuteurs : *"parmi ceux qu'une fortune considérable, des terres plus étendues mettent à portée de tenter /des/ expériences sur une grande échelle"*, (On peut déjà noter que, pendant de longues années, les Présidents successifs de la Société d'Agriculture de l'Ariège seront originaires du canton de ... Saverdun). Le summum sera, le 19 juillet 1820, cette réponse du Ministre au préfet de l'Ariège, inquiet devant les problèmes politiques qui pourraient être soulevés dans les comices que le ministère cherche alors à créer : *"lorsqu'on fait attention aux préliminaires indispensables pour arriver à la création de ces sortes d'associations, quand on songe à la surveillance de l'autorité, toujours présente quoique peu sensible dans son action, /.../, on est sans doute obligé de reconnaître que les inconvénients politiques dont vous parlez sont peu fondés. J'ajouterai encore que rien n'empêche d'admettre d'abord que des cultivateurs aisés et connus d'une manière avantageuse, sauf ensuite à donner accès à des propriétaires d'un ordre inférieur"*.

Et c'est alors que, dépouillant cette liasse de documents à laquelle jusqu'ici je n'avais pas particulièrement prêté attention, j'y découvris, sans surprise, que les deux notables choisis comme *"membres correspondants du Conseil d'Agriculture"* avaient été, au début du siècle, M. d'OUNOUS à Saverdun et M. de MORTEAUX à La Bastide de Sérrou. Sans surprise que je lus la lettre que ce dernier adressait à ce Conseil le 5 octobre 1820 : *"nos paysans de la basse classe sont pauvres, ignorens et éloignés de tout sacrifice : avec eux il n'y a rien à espérer"*. Sans surprise que j'appris que les deux premiers comices constitués furent en 1823 La Bastide, et Saverdun en 1838, et que, dès 1824, M. de Morteaux chercherait à favoriser la venue des *"taureaux de race suisse"* pour *"améliorer successivement les cantons voisins, tous susceptibles de nourrir de belles espèces et qui sont tombés par l'imprévoyance des cultivateurs dans un appauvrissement effrayant"* (lettre du 12 décembre 1823). Cela ne se fera pas alors; mais, sans surprise toujours, l'on sait, par d'autres documents écrits qui confirment sur ce point une tradition orale, que, après 1918, ce sera par La Bastide que les premiers *"race suisse"* pénétreront dans l'Arrondissement de St Girons.

Sans surprise tout cela car une analyse pointilliste des Procès-verbaux des concours de la première moitié du 19^{ème} siècle nous avait déjà révélé ces tensions et rapports de force.

BIBLIOGRAPHIE

- BESCHE-COMMENGÉ (B.), Le Savoir des Bergers de Casabède. Travaux de l'I.E.M; E.R.A 352 du C.N.R.S. Université de Toulouse le Mirail. 1977.
 BESCHE-COMMENGÉ (B.), Un carnet de saillie. Cahiers d'Etudes Romanes, 1, 1979.
 BESCHE-COMMENGÉ (B.), Introduction à l'analyse sémantique du glap et du rêish. Cahiers d'Etudes Romanes, 2, 1981. (1).

CHEVALIER (M.), La vie humaine dans les pyrénées ariégeoises. Ed. M. Th. Génin, 1956.

JACQUARD (A.), Eloge de la différence - la génétique et les hommes. Paris, Seuil, 1978.

LIZET (B.), Analyse d'un cliché : l'Amour du paysan breton pour le cheval. Ethnozootecnie N° 26, pp. 41 e;s;

MONTARIOL (J.), La race bovine St gironnaise. Thèse de doctorat vétérinaire. Toulouse, 1937. (Côte A.D. 09 = 8° 495).

THERON DE MONTAUGE. De l'espèce bovine dans ses rapports avec la culture dans la Haute-Garonne. Journal pratique d'Agriculture publié par les Sociétés d'Agriculture de l'Ariège et de la Haute-Garonne, 1864 (Côte AD 09 : Per 8)

(1) - Ouvrages disponibles en s'adressant à J.L FOSSAT, Université de Toulouse le Mirail, 109 bis rue Vauquelin, 31081 TOULOUSE Cedex.

ARCHIVES : Que l'ensemble du personnel des AD 09 trouvent ici l'expression de mes remerciements pour son amabilité et sa disponibilité.

Il faut TOUT lire, la façon dont les choses sont dites étant tout aussi importante que le contenu. Ont été ici plus particulièrement utilisées les séries :

- 12 M 24, 12 M 25-4, 12 M 92-1, 12 M 97, 12 M 103 et 12 M 104.

Le "Répertoire de la série M 1800 à 1940" des Archives départementales de l'Ariège, très bien fait, est un guide indispensable pour qui veut se lancer dans cette mer (cf en particulier, l'index pages 49 à 60).

Tableau 1

Arrondissement	Foix									Pamiers						St. Girons						TOTAL ARIÈGE						
Cantons	Vicedessos	Ax	Quérigut	Les Cabannes	Tarascon	Foix	Lavelanet	La Bastide de S.	TOTAL		Mirepoix	Pamiers	Saverdun	Le Fossat	Le Mas d'Azil	Varilhes	TOTAL		St. Croix	St. Lizier	St. Girons	Massat	Oust	Castillon	TOTAL		T.	%
									T.	%							T.	%							T.	%		
Race du pays	34	28	24	29	23	35	22	16	211	52,4	12	18	23	20	14	12	99	56,3	15	34	24	40	35	26	174	55,8	484	54,4
Race d' Ax	1				1				10								1								0	11	1,2%	
de Mérens							1																					
de Quérigut	1				1	1																						
de Massat					2	1		1																				
croisée de M.					1																							
Total pays + nom de commune	36	28	24	29	28	37	22	17	221		12	18	23	20	15	12	100		i d e m						174	495	55,6%	
Description seule	5	7	36	5	14	15	1	4	87	21,6				4	1	2	7	4	12	4	9	16	20	19	80	25,7	174	19,5%
TOTAL pays+commune+description									308	76,5%							107	60,8%							254	81,5%	669	75,1%
de Cerdagne	2	8	9	14	8	7	8	12			4	6	12	10	9	12			14	1	4	6	6	5				
de C. espagnole	1																											
croisée de C.		5		3		7	1					1								2	1	1	3					
TOTAL Cerdagne	2	14	9	17	8	14	9	12	85	21,1%	4	6	12	10	9	12	53	30,1%	14	1	4	6	6	5	36⁽¹⁾	11,6%	174	19,5%
Gasconne												2	6						1									
Agenaise								4				5	1	2					2	1		1						
Béarnaise																			4									
Croisée de B.																			2									
Race de Tarbes																			1									
TOTAL extérieures									4	0,99%							16	9,1%							12⁽²⁾	3,9%	32	3,6%
Sans précision	3							3	6								0		1		9			10		16	1,6%	
TOTAL GÉNÉRAL									403	100 %							176	100 %						312	100 %	891	100%	

Pour arr. de St. Girons -

(1) = mais seulement 7% de Cerdagne (22 bêtes) sans le canton de St. Croix (zone de côteaues) et 5,4% (17) en supprimant aussi St. Girons et St. Lizier,, dans le Bas Salat, zone sous pyrénéenne

(2) = si l'on supprime les mêmes zones non montagne, une seule bête de l'extérieur, encore s'agit-il de la plaine d'Oust dans un vaste bassin intra valléen du Salat, +/- 500 m.

	A G E N A I S E			G A S C O N N E			B É A R N A I S E (ou 65)		
1837		Le Mas 1							St Lizier 4 + 2 croisés
38	La Bastide 1				Saverdun 1				>>> pour cette année pas de documents pour Pamiers sinon primes d'honneur du concours d'Arrondissement.
39					Le Fossat 1				St Lizier 1 (race de Tarbes).
40		Le Mas 1			Le Fossat 2 Saverdun 1				
41	La Bastide 3				Le Fossat 2				>>> pour cette année documents cantonaux très incomplets pour taureaux; bons pour génisses et bouvillons.
42		Saverdun 1			Le Fossat 1				
43		Saverdun 1			Le Fossat 1				
44	La Bastide 1								
45		Saverdun 2							
46						St Lizier 1			
47		Saverdun 1	St Lizier 1 St Girons 1						
48					Le Fossat 1				
49 - 50									>>> pas de documents en 1849, 50
51		Le Fossat 1	St Lizier 1 Oust 1						
TOTAL	5	8	4	0	10	1	0	0	6+1
Arrondiss.	FOIX	PAMIERS	St. GIRONS	FOIX	PAMIERS	St. GIRONS	FOIX	PAMIERS	St. GIRONS

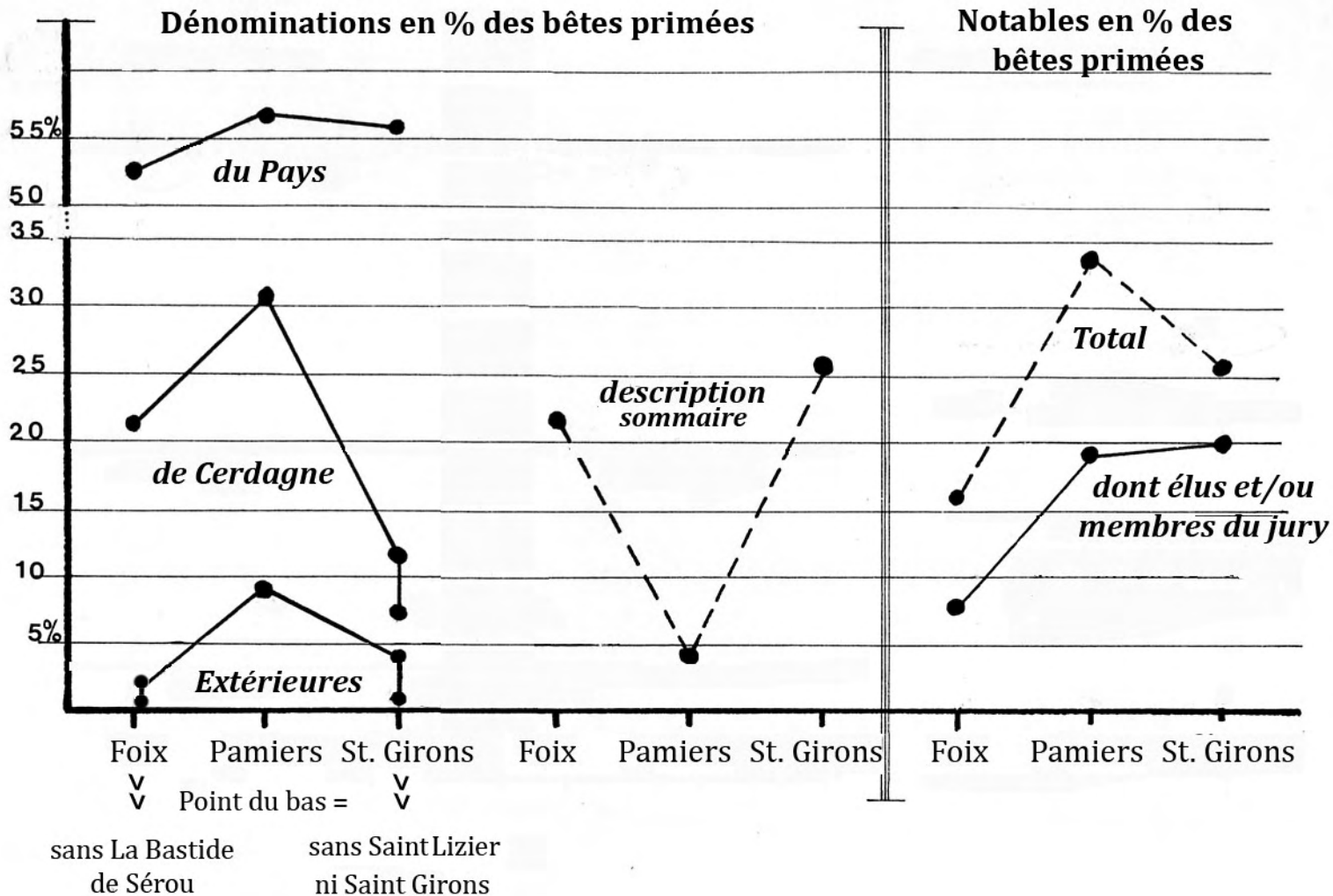
TABLEAU 2

**Bêtes primées d'origine
extérieure, par canton
pour chaque
arrondissement
de 1837 à 1851**

Tableau 3 De 1837 à 1851 (trous en 49 et 50) par Arrondissement

891 bêtes primées

(source : AD 09 - 12 M 103)



L'émergence du mot « race » dans les concours de bestiaux en Ariège

Arrondissement de Foix, taureaux

a) - Tarascon 1824, 1^o concours

Nom du propriétaire	Domicile du propriétaire	Lieu de naissance	Signalement
J. Estèbe	Brassac	Brassac	Sous poil grisselle, taille d'un mètre 27 centimètres, âgé de trois ans
B. Birebent	Serres	Quérigut	Sous poil alzan lavé, taille d'un mètre 26 centimètres, âgé de trois ans

b) - rien de 1826 à 36

c) – relance à Foix en 1837 (classement)

1^o) – le taureau étalon, **race de Cerdagne**, bay clair, extrémités noires lavées ; taille de quatre pieds deux pouces, appartenant à M. Ville de Foix.

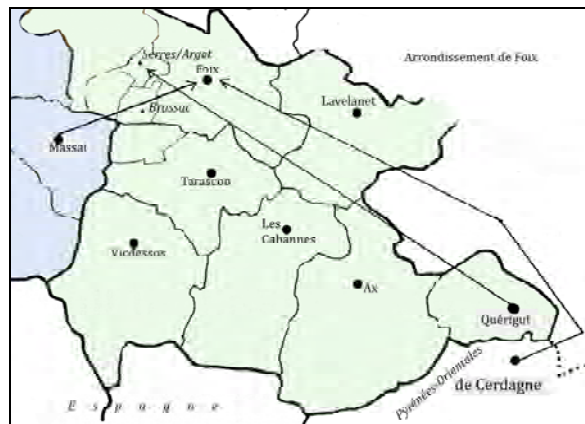
2^o) – le taureau, **race de Quérigut**, gris fauve, front et museau blanc, encolure noire, taille de 4 pieds, appartenant à A. Cassé de Serres.

3^o) – le taureau étalon, **race de Massat**, museau blanc, taille de 4 pieds deux pouces, âgé de cinq ans, appartenant au sieur Ville de Foix.

4^o) – le taureau étalon, **race du pays**, alzan clair, encolure grise /.../ Foix.

5^o) – le taureau étalon, **race noir jay**, dos et cotes bay, taille de 4 pieds, appartenant à Espalette dit Montgaillard, de Brassac.

6^o) – le taureau étalon, **race du pays**, bay châtain, encolure noire, /.../ Foix.



Lorsque le mot « race » apparaît en 1837, il désigne une origine et traduit des réseaux de circulation du bétail en fonction de diverses complémentarités entre terroirs et pratiques. Rien ne le montre mieux que la situation à Serres où le lieu de naissance du taureau en 1824 devient le race en 37. Massat est une exception dans la partie Ouest de l'Ariège (Couserans), davantage tournée vers Tarascon et l'Arrondissement de Foix que vers son Arrondissement, celui de St. Girons. On retrouve plus tard deux « races de Massat » à Tarascon.

« Race du pays » pointe simplement une population commune à et dans l'arrondissement, réseau d'échange interne autour de produits appropriés à la généralité des situations qu'il présente. La même dénomination, ailleurs, désigne le même réseau mais avec des produits différents adaptés à des conditions différentes. Ainsi, dans l'Arrondissement de St. Girons, il s'agit de la race laitière « Casta » qui deviendra « race de St. Girons ».

Enfin à Brassac, « race noir jay » est une dénomination par défaut. Très certainement bête née à Brassac comme c'était le cas en 1837 pour un taureau très différent dans sa description, dans les deux cas bêtes répondant aux nécessités locales même si les descriptions sont très différentes, ce qui montre bien que l'apparence physique n'est pas le critère déterminant la « race ».

B. Besche-Commenge (doc. Diffusé lors du colloque, non repris dans l'article original)